



Assemblée générale

Distr. générale
3 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 22 h) de l'ordre du jour provisoire*

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales ou autres :**
**coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Union interparlementaire**

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Le 7 décembre 2001, l'Assemblée générale a adopté la résolution 56/46, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport sur les divers aspects de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire.

Le présent rapport est soumis en application de cette résolution et décrit d'une manière détaillée la coopération croissante entre les deux organisations afin d'introduire une dimension parlementaire dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement économique et social, du droit international et des droits de l'homme, et de la démocratie et de la parité entre les sexes.

* A/57/150.

** En raison d'événements récents importants liés à ce point de l'ordre du jour, le rapport n'a pas pu être soumis à une date plus avancée.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–2	4
II. Apport des parlements aux principales activités de l'Organisation des Nations Unies	3–12	4
A. Contribution des parlements aux négociations multilatérales	3	4
B. Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants	4–5	4
C. Sommet mondial pour le développement durable	6–7	4
D. Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après	8–10	5
E. Commission des droits de l'homme	11	5
F. Audition de parlementaires à l'Organisation des Nations Unies	12	5
III. Paix et sécurité	13–20	5
A. Sécurité et coopération en Méditerranée	13–14	5
B. Question du Moyen-Orient	15–16	6
C. Chypre	17	6
D. Terrorisme	18–19	6
E. Trafic des drogues et crime organisé transnational	20	7
IV. Développement social et économique	21–33	7
A. Financement du développement	21–22	7
B. Développement durable	23	7
C. Désertification	24–25	7
D. Commerce et développement	26–28	7
E. Travail des enfants	29–31	8
F. Éducation, culture et science	32–33	8
V. Droit international et droits de l'homme	34–40	8
A. Droits de l'homme	34–36	8
B. Droit international humanitaire	37–38	9
C. Le droit international relatif aux réfugiés	39–40	9
VI. Démocratie et condition de la femme	41–52	9
A. Assistance technique aux parlementaires, y compris en matière d'opérations de maintien et de consolidation de la paix	41–45	9
B. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et Protocole facultatif s'y rapportant	46–47	10
C. Budgets nationaux à dimension sexospécifique	48	10
D. Mutilations génitales féminines	49	10

E.	Données statistiques sur les femmes en politique.....	50	10
F.	Le bénévolat.....	51–52	11
VII.	Arrangements avec le Secrétariat.....	53–54	11
VIII.	Conclusion.....	55	11

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 56/46 de l'Assemblée générale datée du 7 décembre 2001, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-septième session, un rapport sur les divers aspects de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP).

2. Le rapport décrit d'une manière détaillée la coopération croissante entre les deux organisations afin d'introduire une dimension parlementaire dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies, notamment dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement économique et social, du droit international et des droits de l'homme, et de la démocratie et de la parité entre les sexes.

II. Apport des parlements aux principales activités de l'Organisation des Nations Unies

A. Contribution des parlements aux négociations multilatérales

3. Dans une résolution sur le rôle des parlements dans la définition des politiques publiques à l'ère de la mondialisation, des institutions multilatérales et des accords commerciaux internationaux, la cent septième Conférence de l'UIP, tenue à Marrakech (Maroc) en mars 2002, a examiné le suivi de la Déclaration du Millénaire. Dans la Déclaration, les États Membres avaient décidé de renforcer encore la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements nationaux par l'intermédiaire de l'UIP. La Conférence a insisté sur la nécessité d'inclure des parlementaires dans les délégations aux négociations multilatérales et de veiller à ce que ces délégations soient composées d'hommes et de femmes, et à ce que les parlements jouent un rôle actif en suivant de près les décisions prises et l'action menée par les institutions multilatérales.

B. Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants

4. L'Union interparlementaire et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont organisé le Forum parlementaire sur les enfants afin de mobiliser les parlements pour les questions concernant les enfants et de mettre au point des stratégies législatives afin de promouvoir le bien-être des enfants, en mettant l'accent en particulier sur les mesures visant à protéger les droits des enfants et sur les ressources budgétaires requises pour parvenir aux objectifs de la session extraordinaire. Quelque 250 parlementaires venant de 75 pays ont assisté au Forum et ont également pu suivre les débats de la session extraordinaire.

5. Le Forum a fait des recommandations concernant les activités de suivi des parlements et de l'UIP, qui ont ensuite été présentées à la session extraordinaire de l'Assemblée générale et qui constituent la base pour le renforcement de la coopération future entre l'UNICEF et l'UIP.

C. Sommet mondial pour le développement durable

6. L'Union interparlementaire et le Parlement sud-africain ont organisé une réunion parlementaire les 29 et 30 août 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud) à l'occasion du Sommet mondial pour le développement durable. Plus de 300 parlementaires venant de plus de 50 pays ont assisté à la réunion afin d'examiner des questions concernant directement le rôle joué par les parlements pour assurer la mise en oeuvre et la responsabilisation. Une attention particulière a été accordée aux activités immédiates de suivi du Sommet, portant essentiellement sur des questions comme le respect des normes pour l'établissement des rapports, le développement durable en tant que base de la sécurité personnelle, l'amélioration du cadre international pour le développement durable et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ainsi que d'autres nouvelles formes de partenariats en faveur du développement. À la fin de leurs délibérations, les participants ont adopté une déclaration finale qui a ensuite été transmise au Sommet mondial.

7. La réunion a été précédée d'une série d'activités visant à informer les parlements des préparatifs en vue du Sommet et à mobiliser leur participation. À cette fin, une délégation de l'UIP a été accréditée auprès de la quatrième réunion du Comité préparatoire, qui s'est

tenu à Bali en juin 2002. Dans sa déclaration faite devant les ministres, la délégation de l'UIP s'est déclarée préoccupée par la lenteur des progrès réalisés dans les négociations et a également rappelé aux délégués que les parlements jouaient un rôle crucial dans l'application des mesures gouvernementales.

D. Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après

8. En tant que manifestation officielle parallèle au Sommet, l'UIP et le Parlement italien ont tenu une réunion d'une journée le 11 juin 2002. La réunion, qui s'est tenue au Parlement italien, a attiré beaucoup d'attention et a été suivie par près de 200 parlementaires venant de 80 pays, dont la plupart assistaient au Sommet en tant que membres de leur délégation nationale.

9. Les participants ont échangé des vues sur les stratégies parlementaires en vue d'appliquer effectivement les décisions prises au Sommet, en particulier grâce à l'adoption d'une législation appropriée et à la mobilisation de ressources financières suffisantes. Le rapport de la réunion parlementaire et le texte d'un message envoyé au Sommet par la cent septième Conférence de l'UIP tenue à Marrakech ont été présentés officiellement au Sommet lors de la séance plénière de clôture par le Président de la Chambre des députés italienne.

10. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation ont participé à la réunion, et ont fait partie avec l'UIP d'un groupe chargé d'examiner le droit à l'alimentation. Le Rapporteur spécial et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme coopèrent également avec l'UIP afin d'élaborer un manuel destiné aux parlementaires sur le droit à l'alimentation afin d'appuyer la lutte mondiale contre la faim.

E. Commission des droits de l'homme

11. Le 8 avril 2002, une trentaine de parlementaires venant de 12 pays ont participé à Genève à la première réunion parlementaire de l'UIP tenue à l'occasion d'une session de la Commission des droits de l'homme. Cette initiative, qui a bénéficié d'un plein appui du Haut Commissariat aux droits de l'homme, a été lancée

pour satisfaire un besoin exprimé par les parlementaires qui souhaitaient être informés par de hauts fonctionnaires et des experts de l'ONU au sujet des normes et des mécanismes relatifs aux droits de l'homme au moment de leur examen par la Commission des droits de l'homme. La réunion a permis non seulement de familiariser les participants avec la structure et l'ordre du jour de la Commission, mais également de renforcer les partenariats entre les parlementaires, les mécanismes et les fonctionnaires des Nations Unies et la société civile, afin de promouvoir les droits de l'homme.

F. Audition de parlementaires à l'Organisation des Nations Unies

12. En étroite coopération avec le Secrétariat de l'ONU, l'UIP a organisé le 4 décembre 2001 la réunion annuelle entre les parlementaires assistant aux séances de l'Assemblée générale et de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général et le Sous-Secrétaire général aux relations extérieures ont accueilli les participants, qui ont ensuite eu des échanges de vues avec le Président du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales et le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Cette réunion annuelle constitue une excellente occasion permettant à des parlementaires et à de hauts fonctionnaires de l'ONU d'avoir un dialogue ouvert sur les principales questions d'actualité.

III. Paix et sécurité

A. Sécurité et coopération en Méditerranée

13. Malgré l'évolution négative de la situation au Moyen-Orient, l'UIP a pu poursuivre le processus de la Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée, qui complète les activités de l'Assemblée générale des Nations Unies visant à promouvoir la sécurité et la coopération dans la région. Le processus englobe tous les parlements des États riverains de la Méditerranée, plus la Jordanie et le Portugal, et, en tant que participants associés, trois catégories de parties, à savoir a) la Palestine, b) la

Fédération de Russie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique, et c) le Parlement européen et les organisations interparlementaires concernées. L'Équipe spéciale des femmes parlementaires méditerranéennes contribue à ce processus.

14. En mars 2002, les parties au processus de la Conférence interparlementaire sur la sécurité et la coopération en Méditerranée ont adopté, à l'initiative de Malte, un instrument relatif à la création, à long terme, d'une assemblée parlementaire des États méditerranéens. Toutefois, elles ont reconnu qu'en termes politiques, le moment n'était pas approprié pour envisager l'établissement rapide d'une telle assemblée, étant donné la situation au Moyen-Orient, et elles ont convenu que l'examen des perspectives pour l'établissement de cette assemblée sur la base de l'instrument adopté devrait se poursuivre.

B. Question du Moyen-Orient

15. L'Union interparlementaire a continué à examiner la situation au Moyen-Orient à ses cent sixième et cent septième Conférences. En tenant compte des événements tragiques dans la région et des différentes résolutions et initiatives de paix de l'Organisation des Nations Unies, les membres de l'UIP ont adopté des résolutions dans lesquelles ils demandent la reprise des négociations afin de parvenir à une paix globale et durable en mettant fin à l'occupation israélienne, en créant un État palestinien indépendant avec Jérusalem pour capitale et en réglant d'une manière équitable la question des réfugiés palestiniens. Les membres de l'UIP ont également demandé aux Israéliens et aux Palestiniens d'appuyer les missions de paix bilatérales et multilatérales en cours, notamment celles qui ont été envoyées par l'Organisation des Nations Unies.

16. Par l'intermédiaire de son Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, l'UIP réunit des représentants de la Knesset, du Conseil législatif palestinien et du Conseil national de la Palestine, ainsi que des parlementaires de la région, afin d'élargir le dialogue pour la recherche de la paix. Les efforts se poursuivent pour réunir à Genève les Présidents de la Knesset et du Conseil législatif palestinien, sous les auspices de l'UIP.

C. Chypre

17. L'Union interparlementaire continue à appuyer les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour trouver une solution politique acceptable à la question de Chypre. Le dialogue entre les dirigeants politiques des deux parties, relancé à la cent septième Conférence, a été encouragé par le fait qu'une nouvelle série de pourparlers entre les deux dirigeants, Glafkos Clerides et Rauf Denktash, avait déjà commencé sous les auspices du Secrétaire général de l'ONU.

D. Terrorisme

18. Le 11 septembre 2001, la cent sixième Conférence de l'UIP, tenue à Ouagadougou, a condamné avec la dernière énergie les attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis d'Amérique. Elle a également adopté à l'unanimité une résolution, dans laquelle les participants ont invité tous les États à oeuvrer de concert avec les États d'Amérique pour que soient démasqués et châtiés les auteurs et complices de ces actes terroristes, conformément au droit international, et à renforcer leur coopération pour prévenir les actes terroristes dans le monde et en venir à bout.

19. Lors de la Journée ONU/UIP, qui s'est tenue en décembre 2001 à New York, le Président du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité a informé les parlementaires des efforts déployés actuellement par l'ONU pour lutter contre le terrorisme. Il a également fait distribuer un document d'information afin d'aider les délégués à la cent septième Conférence de l'UIP à négocier l'adoption d'une résolution sur le terrorisme. Le document était intitulé « Le terrorisme – menace pour la démocratie, les droits de l'homme et la société civile : la contribution des parlements à la lutte contre le terrorisme international et à l'élimination de ses causes pour préserver la paix et la sécurité internationales ». Dans la résolution, les parlements sont notamment invités à approuver ou à faciliter l'approbation des conventions pertinentes des Nations Unies sur le terrorisme et à veiller à ce que des mesures appropriées soient prises aux niveaux national et international pour lutter contre le terrorisme.

E. Trafic des drogues et crime organisé transnational

20. La coopération entre l'UIP et l'Office des Nations Unies à Vienne a principalement pour objet de promouvoir une prise de conscience parmi les parlementaires de l'étendue globale du trafic des drogues et du crime organisé transnational, et de les encourager à prendre des mesures appropriées pour appuyer les efforts de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. Dans ce contexte, le Directeur exécutif du Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime du Secrétariat de l'ONU et le Secrétaire général de l'UIP ont adressé en novembre 2001 un appel conjoint aux présidents des parlements nationaux pour les inviter à prendre des mesures en vue de la ratification rapide, de l'entrée en vigueur et de l'application de la Convention des Nations Unies contre le crime organisé transnational et de ses protocoles. Les deux organisations collaborent également afin de fournir un appui aux pays qui en ont besoin dans le contexte de la ratification et de l'application de la Convention.

IV. Développement social et économique

A. Financement du développement

21. Cette question a été au coeur des travaux de l'Organisation des Nations Unies au cours de la période considérée, et elle a été le thème central de la Conférence interparlementaire de mars 2002, qui a formulé le schéma d'action connu sous le nom de Consensus de Monterrey. En tant qu'organisation accréditée pour le processus de Monterrey, l'UIP a fait un travail d'information sur le Consensus auprès de ses membres et a encouragé les parlements à apporter leur contribution à la Conférence de Monterrey. Son Comité du développement durable a publié un document de travail sur le financement du développement à l'usage des parlements. L'Union a également participé au Forum parlementaire, organisé par le Congrès mexicain en marge de la Conférence de Monterrey pour apporter une dimension parlementaire aux débats.

22. Le Conseil interparlementaire s'est réuni en session extraordinaire à Genève en septembre 2002 pour examiner un rapport parlementaire sur le financement du développement et émettre des

recommandations sur le suivi parlementaire de la Conférence de Monterrey.

B. Développement durable

23. À l'occasion du dixième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, Brésil, 1992), l'UIP a adopté à sa 107^e conférence une résolution de grande envergure définissant une position parlementaire sur les principales questions concernant l'environnement, en particulier les changements climatiques. Elle a exhorté les parlements à accélérer la ratification du Protocole à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Protocole de Kyoto), afin d'en permettre l'entrée en vigueur avant le Sommet mondial pour le développement durable, ainsi que l'a demandé le Secrétaire général.

C. Désertification

24. L'UIP a renforcé sa coopération avec le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et a parrainé la quatrième table ronde parlementaire tenue à Genève les 4 et 5 octobre 2001, à l'occasion de la cinquième Conférence des Parties à la Convention.

25. À cette réunion, des parlementaires de pays touchés par la désertification, invités par l'UIP au nom de l'Organisation des Nations Unies, ont fait connaître leur point de vue sur la mise en oeuvre de cet instrument international. En clôture, ils ont approuvé une déclaration sur le rôle des parlementaires dans la lutte contre la pauvreté et sa relation avec les problèmes liés au développement durable, notamment la désertification, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. La Conférence des Parties qui a suivi a pris note de la déclaration et l'a intégrée dans son rapport.

D. Commerce et développement

26. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour donner une dimension parlementaire au débat sur le commerce et le développement, l'UIP a oeuvré pour que la participation parlementaire aux activités de l'Organisation mondiale du commerce soit à la fois

plus visible et plus significative. Ce faisant, elle a suivi les recommandations de la première réunion parlementaire mondiale sur le commerce international, tenue à Genève en concertation avec l'OMC en juin 2001, qui a appelé l'UIP à assurer la participation active des parlements aux efforts déployés pour promouvoir la liberté et l'équité des échanges et renforcer le système commercial mondial réglementé, dont l'OMC constitue le pivot.

27. Le 11 novembre 2001, l'UIP et le Parlement européen ont tenu une réunion parlementaire à l'occasion de la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC (Conférence de Doha), afin d'étudier la participation parlementaire aux travaux de cette organisation. La présence à Doha d'un nombre sans précédent de parlementaires et l'obtention par l'UIP du statut d'observateur aux Conférences ministérielles de l'OMC montrent les progrès tangibles réalisés quant à la participation parlementaire aux travaux de l'OMC et au renforcement du contrôle et de l'intervention des parlements sur les politiques gouvernementales en matière de négociations commerciales.

28. Sur la lancée des réunions parlementaires de Genève et de Doha, l'UIP, en coopération avec le Parlement européen, prépare le prochain forum parlementaire sur le commerce international, prévu pour 2003. Le processus préparatoire mobilise les parlements nationaux, les assemblées parlementaires régionales et les autres organisations, et l'OMC y est étroitement associée.

E. Travail des enfants

29. Dans le cadre de leur accord de partenariat renforcé de 1999, l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'UIP ont rédigé ensemble un guide parlementaire intitulé « Éradiquer les pires formes de travail des enfants : guide pour la mise en oeuvre de la Convention No 182 de l'OIT ».

30. Ce guide publié en mars 2002 se veut un outil pratique pour promouvoir l'adhésion à la Convention No 182 de l'OIT et l'adoption de lois, politiques, programmes et budgets conformes aux dispositions de cet instrument. Il présente des exemples de bonne pratique et indique aux parlementaires les différents types d'initiatives qu'ils peuvent prendre pour contribuer à l'éradication des diverses formes d'abus auxquels les jeunes travailleurs sont exposés.

31. Le lancement de ce guide à la 107e Conférence de l'UIP a donné lieu à une table ronde organisée en coopération avec le Programme focal sur le travail des enfants de l'OIT et le Parlement marocain. L'UNICEF a également été associée à l'événement.

F. Éducation, culture et science

32. À la 107e Conférence de l'Union interparlementaire, le Directeur général de l'UNESCO a prononcé un discours liminaire sur le dialogue interculturel. Le thème s'inscrivait dans le prolongement de la table ronde UNESCO-UIP tenue le 2 novembre 2001 dans le cadre de la trente et unième session de la Conférence générale de l'UNESCO, consacrée à la recherche d'une stratégie pour mieux associer les parlements et les parlementaires à l'exécution des programmes à tous les niveaux. Dans le cadre de cette conférence générale, l'UIP a participé à une table ronde sur les partenariats multipartites et le règlement global des problèmes.

33. Des discussions sont en cours pour sélectionner et exécuter des activités communes intéressantes à la fois l'UNESCO et l'UIP, en particulier pour la réalisation de l'objectif d'éducation pour tous, dans le domaine de la culture, et dans le cadre de l'élaboration de normes d'éthique concernant la conduite des scientifiques et les transformations sociales.

V. Droit international et droits de l'homme

A. Droits de l'homme

34. L'UIP participe aux activités du programme de coopération technique dans le domaine des droits de l'homme créé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme afin de renforcer et consolider les capacités et les structures nationales ayant des incidences sur le respect des droits de l'homme et la primauté de l'état de droit.

35. En août 2000, le Haut Commissariat et l'UIP ont organisé conjointement l'atelier sous-régional de l'Asie du Nord-Est intitulé « Parlements et droits de l'homme », qui s'est tenu à Oulan-Bator, en Mongolie. Les participants – des parlementaires chinois, japonais, mongoliens, nord-coréens et sud-coréens – ont notamment débattu des thèmes suivants : droits de

l'homme et législation, parlements et traités relatifs aux droits de l'homme, droits de l'homme dans les parlements, parlements et plans nationaux pour les droits de l'homme, contrôle parlementaire et droits de l'homme.

36. Le Haut Commissariat et l'UIP préparent également un guide pratique sur les droits de l'homme et les parlements, qui sera une source de renseignements pratiques et un outil pédagogique destiné à aider les parlementaires dans leur mission primordiale de défense et de promotion des droits de l'homme.

B. Droit international humanitaire

37. L'UIP poursuit sa campagne d'action et de sensibilisation parlementaires dans le domaine du droit international humanitaire et des questions connexes. Elle a terminé l'enquête mondiale lancée en association avec le Comité international de la Croix-Rouge en octobre 2000, et a exhorté le CICR et l'Organisation des Nations Unies à répondre favorablement aux demandes d'assistance technique des parlements dans ce domaine.

38. L'UIP a également organisé, avec l'Union parlementaire africaine et le CICR, et avec l'appui du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), la première Conférence africaine sur le droit international humanitaire pour la protection des civils dans les conflits armés en Afrique. Cette conférence, tenue à Niamey du 18 au 20 février 2002, a adopté une déclaration contenant un plan d'action détaillé visant à assurer le respect du droit international humanitaire et la protection des réfugiés en Afrique.

C. Le droit international relatif aux réfugiés

39. Ces dernières années, l'UIP a noué des relations de travail étroites avec le HCR pour la défense et la protection des réfugiés. À sa cent soixante-huitième session (avril 2001), le Conseil interparlementaire a adopté une résolution sur le cinquantième anniversaire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et sur son protocole de 1967, par laquelle il réaffirme que la Convention constitue le fondement du droit international des réfugiés. L'UIP et le HCR ont également édité un guide parlementaire intitulé

« Protection des réfugiés : guide sur le droit international relatif aux réfugiés ».

40. Ce guide pratique a été présenté à la Conférence ministérielle des États parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et/ou à son protocole de 1967, qui s'est tenue à Genève le 12 décembre 2001. Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et la Présidente du Conseil interparlementaire, Mme Najma Heptulla, l'ont ensuite lancé à la 107e Conférence interparlementaire, en mars 2002 à Marrakech. Une réunion-débat avec le Haut-Commissaire avait été organisée à cette occasion. Elle a donné lieu à des échanges animés avec les parlementaires sur la question du sort des réfugiés, notamment les femmes et les enfants, et sur les contraintes financières du Haut Commissariat et de la communauté internationale. Un atelier sur la protection des droits des réfugiés en Afrique orientale et sur la nécessité d'une législation et d'une politique de progrès a eu lieu en avril 2002 à Mombassa. Vingt parlementaires kenyans, ougandais et tanzaniens y ont participé; il a permis d'attirer l'attention sur la nouvelle publication.

VI. Démocratie et condition de la femme

A. Assistance technique aux parlementaires, y compris en matière d'opérations de maintien et de consolidation de la paix

41. L'Union interparlementaire continue d'apporter un large appui à l'Organisation des Nations Unies dans les efforts qu'elle déploie pour promouvoir la bonne gouvernance et la démocratie dans le monde. Elle a contribué par ses conseils, informations et autres éléments de fond à l'établissement du rapport 2002 sur le développement humain, intitulé « Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté ». Conformément à une pratique bien établie, elle a également communiqué de nombreuses données statistiques sur la présence des femmes dans les parlements.

42. L'UIP et le PNUD ont renforcé leur partenariat dans le cadre de leur programme commun d'appui parlementaire, maintenant dans sa troisième année d'existence. On se souviendra que cet accord, qui

prévoit un financement de 1,5 million de dollars échelonné sur une période de trois ans, a notamment pour vocation de renforcer les moyens d'action des parlements nationaux et de promouvoir le partenariat entre hommes et femmes dans tous les aspects de la vie politique.

43. Actuellement, l'UIP exécute et/ou supervise, grâce au financement du PNUD, des projets en Albanie, au Cambodge, au Gabon, au Rwanda, au Timor-Leste et en Uruguay. Il fournit également une aide au PNUD dans la perspective de l'élaboration et de l'exécution d'un projet de renforcement des capacités de contrôle du Parlement vietnamien.

44. L'UIP travaille de plus en plus étroitement avec l'Institut de la Banque mondiale dans le cadre d'activités de formation pour les parlements et de la préparation des études et manuels correspondants.

45. Les discussions avec la Commission économique pour l'Afrique se sont poursuivies en vue de l'élaboration d'un programme de base pour le renforcement des parlements.

B. Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et Protocole facultatif s'y rapportant

46. Ces dernières années, l'UIP a constamment travaillé en étroite coopération avec la Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, notamment pour promouvoir la Convention et son protocole facultatif. La Division et l'UIP ont élaboré ensemble le guide parlementaire sur la Convention et son protocole facultatif, qui devrait être lancé plus tard en 2002.

47. Dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour mobiliser les parlements des États qui doivent remettre leur rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, l'UIP a continué, comme les années précédentes, à envoyer des lettres encourageant les parlements des pays concernés à s'assurer que leur rapport national est présenté dans les délais impartis, qu'il contient toutes les informations nécessaires, et que les parlementaires ont pu débattre de son contenu ainsi que des

recommandations subséquentes du Comité. En 2001, le Comité a désigné parmi ses membres une personne responsable des relations avec l'UIP.

C. Budgets nationaux à dimension sexospécifique

48. L'UIP a continué d'organiser des séminaires parlementaires régionaux sur le rôle des parlements dans le processus budgétaire, notamment dans la perspective de l'équité entre les sexes. Les derniers séminaires se sont tenus à Bamako en novembre et décembre 2001 à l'intention des parlementaires de l'Afrique francophone, et à Manille en juillet 2002 pour les parlementaires des pays membres de « l'Association des nations du Sud-est asiatique (ANASE) plus trois ». Les débats et résultats de ces récents séminaires (d'autres seront organisés ailleurs dans le monde) ont servi de base pour commencer à préparer un guide parlementaire pratique sur le sujet.

D. Mutilations génitales féminines

49. L'UIP a poursuivi son action pour combattre la violence exercée sur les femmes en lançant une campagne parlementaire pour l'élimination des mutilations génitales féminines. À sa 106e Conférence, elle a organisé une table ronde pour sensibiliser les parlementaires quant à la nature et aux conséquences de ces pratiques et pour recueillir des données, en particulier sur les lois nationales visant à les éradiquer. Les législations de 80 pays peuvent être consultées sur le site Web de l'UIP <<http://www.ipu.org/wmn-e/fgm.htm>>, qui propose également d'autres informations utiles et des liens avec les organismes et programmes des Nations Unies concernés.

E. Données statistiques sur les femmes en politique

50. L'Union interparlementaire a poursuivi ses activités de collecte et de publication des dernières statistiques concernant la participation des femmes à la vie politique. À l'occasion de la Journée internationale de la femme, elle a publié des informations statistiques actualisées sur les progrès et reculs des femmes dans les parlements nationaux, et les a communiquées à la session de la Commission de la condition de la femme.

F. Le bénévolat

51. L'UIP a prêté son concours à l'organisation de manifestations programmées par les Volontaires des Nations Unies et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La première a eu lieu le 11 avril 2002 lors de la Conférence mondiale de Madrid sur le vieillissement. Elle a pris la forme d'une table ronde intitulée « Les personnes âgées et le bénévolat ». Deux initiatives similaires ont été organisées à l'occasion de la quatorzième Conférence internationale sur le sida (Barcelone, juillet 2002) et du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, août 2002).

52. L'UIP encourage les parlements à considérer la question dans une perspective de démocratie et de bonne gouvernance et à tenir des consultations avec les principales organisations de bénévoles de leur pays, sous forme notamment d'auditions parlementaires, afin d'élaborer des politiques propres à encourager le volontariat et à établir des cadres législatifs favorables à l'action bénévole.

VII. Arrangements avec le Secrétariat

53. Le bureau de liaison de l'UIP à New York reste le point nodal des activités engagées entre les secrétariats des deux organisations.

54. En prélude à l'inauguration du nouveau siège de l'UIP à Genève, l'Administration postale des Nations Unies a coopéré avec le secrétariat de l'UIP pour émettre et lancer un timbre commémoratif qui sera mis en circulation le jour du grand événement.

VIII. Conclusion

55. Le Secrétaire général se félicite de la coopération croissante entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire, et espère que les discussions sur le statut de l'UIP à l'Assemblée générale, engagées conformément à son rapport du 26 juin 2001 (A/55/996), aboutiront favorablement lors de la session en cours.